

# ACTUALISATION

## des Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

- Formation continue -

 7 heures

 Sessions  
régulières

 Bellac

 Niveau : NC

Objectifs visés et  
Évaluables

L'actualisation des connaissances pour les personnes travaillant avec des animaux domestiques est obligatoire et nécessaire pour conserver le droit d'exercer. L'actualisation (Note de service - DGER/SDPFE/2016-914 - 01/12/2016), elle doit être réalisée tous les 10 ans.

Conditions du métier

**Activités professionnelles et publics visés par des exigences de justificatifs de connaissances ou de formation :**

Relèvent de la note de service du 1er décembre 2016, la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats (L. 214-6-1), l'activité d'éleveur de chiens ou de chats (L. 214-6-2) cédant à titre onéreux plus d'une portée de chiens ou de chats par an et par foyer fiscal et l'exercice à titre commercial d'activités de vente et de présentation au public d'animaux de compagnie (L.2146-3).

**Pour ces activités, au moins une personne en contact direct avec les animaux doit justifier de la possession soit :**

- D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 février 2016 susvisé ;
- D'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
- D'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- D'une attestation de connaissances délivrée par la DRAAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

**Attestation d'actualisation des connaissances nécessaires pour les activités telles que la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés.**

Renouvellement valable 10 ans

### Contact

CFPPA Les Vaseix-Bellac

7 Rue des Rochettes

87300 BELLAC

05.55.60.95.95

[cfppa.magnac-bellac@educagri.fr](mailto:cfppa.magnac-bellac@educagri.fr)

## Public ciblé

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Particuliers

## Pré-requis

**Pré-requis pédagogiques :** Français lu, écrit, parlé.

## Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

## Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement, de la demande de financement ainsi qu'à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

## Conditions d'inscription

Après réalisation d'un positionnement  
Avoir validé le certificat de capacité « CCAD » depuis plus de 10 ans.

## Modalités d'alternance

Non concerné

## Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques.

Adaptation du parcours (modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement.

Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ».

## Equivalences et passerelles

Liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations : Liste accessible : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032093471>

## Modalités pédagogiques

Formation dispensée en centre de formation.

Exposés en salle, échanges et retours d'expériences, distribution d'un document de synthèse.



**ATTENTION** : Certaines personnes ont passé l'attestation de connaissance avant la réforme (1er janvier 2015). Si ces personnes n'ont pas demandées de certificat de capacité animaux domestiques avant la date citée précédemment, elles devront repasser l'attestation de connaissance initiale. L'attestation de connaissance passées avant le 1er janvier 2015, n'est pas un justificatif pour se présenter à l'actualisation des connaissances.

## Contenus principaux de la formation

DATE DE DÉLIVRANCE DU CCAD	DATE REQUISE D'ACTUALISATION
Avant le 04/02/2006	Avant le 01/07/2017
Entre le 05/02/2006 et le 31/12/2007	Avant le 31/12/2017
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Au plus tard 10 ans après la date de délivrance

## contenus

- ↳ Réglementation autour du secteur canin
- ↳ Aménagements, hygiène et confort de locaux
- ↳ Bases de l'alimentation
- ↳ Maîtrise de la reproduction
- ↳ Réglementation spécifique
- ↳ Prophylaxie sanitaire et médicale
- ↳ Agencement et conception et équipements des infrastructures
- ↳ Connaissance de bases du comportement.
- ↳ Santé animale
- ↳ Transport
- ↳ Bases de la re- production
- ↳ Connaissance de la sélection
- ↳ Maîtrise de l'alimentation
- ↳ Bases de la génétique

## Validation de la formation

Délivrance d'une attestation de suivi de formation (par le CFPPA de Valdoie).

## Modalités d'évaluation

Non concerné

## Passage par blocs de compétences

Non concerné.

## Suite de parcours

Non concerné.

## Rémunération

Formation non rémunérée.

## Tarifs et financements

Coût de la formation : 154 €

Salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprise, agents de l'Etat... Quel que soit votre statut, différentes solutions existent pour financer votre projet de formation. Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches et une proposition individualisée vous sera remise.

## Chiffres clés

<b>Taux 2023 (toutes sessions confondues)</b>
Satisfaction
92%

## Contacts

### Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de la Haute-Vienne (CFPPA 87)

Site de Bellac  
7 Rue des Rochettes  
87300 BELLAC - 05.55.60.95.95  
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

### Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

#### Chargées d'accueil

Karine DOUDET - DUCOTE  
Tél : 05.55 60 95 95  
Mail : karine.doudet-ducote@educagri.fr

Chantal PICHON  
Tél : 05.55 60 95 95  
Mail : chantal.pichon@educagri.fr

Isabelle DUCOS  
Tél : 05.55 60 95 95  
Mail : isabelle.ducos@educagri.fr

#### Référente handicap :

Estelle NGUYEN  
Tél : 05.55.48 44 30  
Mail : estelle.nguyen@educagri.fr